



CAPSSA

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'OBSEQUES

Le demandeur complète les rubriques 1-2-3-4, joint les pièces justificatives listées à la rubrique 5 et adresse l'imprimé à la CAPSSA.

1 – SITUATION DU PARTICIPANT DECEDE

N°d'immatriculation à la Sécurité Sociale :

Nom : Nom de naissance :

Prénom (s) : Né(e) le :

Date du décès :

2 – SITUATION DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal : Ville :

3 – PARTICIPATION(S) VERSEE(S) PAR D'AUTRES ORGANISMES

Avez-vous perçu des participations d'autres organismes ? OUI NON

Si OUI :

Mutuelle : , €uros

Organisme de Sécurité Sociale : , €uros

Centre Communal d'Action Sociale ou Collectivité locale : , €uros

Autres (à préciser) : , €uros

4 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
déclare avoir pris connaissance des textes régissant les garanties décès.

Je certifie l'exactitude des renseignements figurant aux rubriques 1,2 et 3 du présent imprimé.

Fait à : le
Signature précédée de la mention "lu et approuvé"



CAISSE DE PREVOYANCE DES AGENTS DE LA SECURITE SOCIALE ET ASSIMILES

Institution de Prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale

2ter, Boulevard Saint-Martin 75010 PARIS - Tel : 01 48 03 90 90 - Fax : 01 48 03 90 91e-mail : sce.technique@capssa.fr

DFO 0214

5 – PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA DEMANDE

- ▶ Pièce d'identité du demandeur **(au choix)** :
 - extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
 - photocopie recto verso de la carte d'identité en cours de validité ;
 - photocopie du passeport en cours de validité.
- ▶ L'original de la facture **acquittée** des pompes funèbres,
- ▶ La copie des justificatifs des remboursements effectués par les autres organismes,
- ▶ Un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne au nom du demandeur.

Les réponses obligatoires contenues dans cet imprimé sont utilisées pour la gestion des garanties de décès. Tout défaut de réponse engendrera des retards dans le traitement du dossier. Les réponses contenues dans cet imprimé peuvent faire l'objet des droits d'opposition, d'accès, de communication et de rectification figurant aux articles 38-39 et 40 de la loi N°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.